



Auto-école

BLAVIA

2A rue Ernest Régnier
33390 BLAYE
N° SIRET : 48906384200053

6 Domaine de Jade, Route de Blaye
33820 ETAULIERS
N° SIRET : 48906384200012

Tel: 05 57 42 12 94
Mail: autoecoleblavia@gmail.com

Site web : www.autoecole-blavia.com
Facebook : www.facebook.com/blaviaautoecole

FORMATION PERMIS B/CONDUITE ACCOMPAGNEE/CONDUITE SUPERVISEE (Après obtention du code chez un opérateur agréé)

CONSTITUTION DE DOSSIER

- ✓ 1 e-photos d'identité aux normes, spéciale Permis de Conduire
- ✓ 1 PDF ou photocopie du Fac Similé
- ✓ 1 PDF ou photocopie du résultat positif à l'examen du Code de la Route

CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE

- Évaluation initiale 65 €

A effectuer avant toute inscription afin de déterminer le volume d'heures pratiques, le montant de votre formation et de rédiger le contrat de formation.

- Inscription, fournitures pédagogiques, livret d'apprentissage 120€

- Leçon d'enseignement pratique (1h) 51 €

La réglementation impose 20 heures minimum pour créer une place d'examen, 13h si boîte auto

- Rendez-vous préalable 102 €

(Avant de partir en conduite accompagnée ou en conduite supervisée)

2h obligatoires avec accompagnateur pour la conduite accompagnée et la conduite supervisée

- Rendez-vous pédagogique 106 €

2 rendez-vous de 3h chacun sont obligatoires en présence des accompagnateurs, pendant la conduite accompagnée (1heure en voiture / 2h en salle)

- Accompagnement à l'examen pratique (permis) 51 €

(Examen possible en B si 18 ans révolu, à partir de 17 ans pour les conduites accompagnées)

Pour information :

Budget **minimal** pour la formation :

au Permis Boîte Auto :	899€
au Permis B boîte méca :	1 256€
à la conduite accompagnée en boîte auto	1 213€
à la conduite accompagnée boîte méca :	1 570€

Les prix sont TTC à 20% de TVA.

Les prestations sont payables à l'avance et sont facturées au tarif en vigueur le jour de leur exécution.

Les leçons pratiques non décommandées 48 heures ouvrables à l'avance sont dues, sauf motif légitime.

Tarif valable jusqu'au 30/06/2022

Contenu de la formation :

(Construit selon les dispositions du code de la consommation L132-1 à L132-5 ; dispositions du code de la route L213-1 à L213-8, R213-1 à R213-6, décret n°2009-1590 du 18/12/2009, arrêté du 05 mars 1991, arrêté du 23 janvier 1989)

Arrêté du 22 décembre 2009

Recommandations n° 05-03 relatives aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile

BOCCRF du 16/12/2015